



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Arrêtés Municipaux

N° 2020 / 1024 ST BM / YP

Le Maire de SISTERON,

OBJET : Circulation réglementés sur la RD 53

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1 et suivants

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5

VU le Code de la Route

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L 116-2 et R 116-2

Vu le livre 5 du Code de la sécurité intérieure

Vu la demande de **l'Entreprise COLAS pour le compte du Département 04 ;**

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et le bon ordre

CONSIDERANT que pour la sécurité des usagers, il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation dans la zone concernée ;

ARRETE

ARTICLE 1 – L'Entreprise COLAS est autorisée à réaliser des travaux de réfection de chaussée de la RD 53 du Pro + 890 au PR1 + 363.

Le mercredi 29 juillet 2020 de 8h à 12h et de 13h à 18h la circulation sera réglée par alternat manuel.

La nuit du jeudi 30/07 - 20 heures au vendredi 31/07 – 6 heures circulation réglée par alternat manuel.

ARTICLE 2 : L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.

ARTICLE 3 : La ville de SISTERON décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 4 - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 5 - Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté, auprès du Tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue de Breteuil 13286 MARSEILLE Cedex 01.

ARTICLE 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et à Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.

Fait à SISTERON le 20 juillet 2020

Le Maire,
D. SPAGNOU

